

Acte d'Engagement (procédure adaptée)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N° 2016-01

Objet du Marché

Création d'une aire d'avitaillement

MAITRE D'OUVRAGE :



VILLE DU CHATEAU D'OLERON
4, BOULEVARD VICTOR
HUGO BP 49
17480 LE CHATEAU D'OLERON

Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur et habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics:

Michel PARENT

Maire du Château d'Oléron

Ordonnateur :

Monsieur le Maire du Château d'Oléron

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier principal de Saint Pierre d'Oléron

Cadre réservé à la notification en cas de remise

N° du Marché : N° 2016-01

Acte d'engagement (procédure adaptée)

Lot n°... « »

Montant TTC :

Reçu à titre de notification une copie

Du présent marché le :

A :

Signature et cachet

Du titulaire () ou cotraitant ()

1/ OBJET DU MARCHE

Le présent marché qui concerne :

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'AVITAILLEMENT

est passé en application de l'**article 28** du code des marchés publics (procédure adaptée)

Les prestations se composent en plusieurs lots :

| Lots | Désignation |
|------|---------------------------------|
| 1 | Fondations spéciales |
| 2 | Gros œuvre |
| 3 | Charpente, bardage & serrurerie |
| 4 | Couverture tuiles |
| 5 | Peintures |
| 6 | Electricité |
| 7 | Equipement d'avitaillement |
| 8 | Passerelle et ponton |

Le présent Acte d'Engagement concerne le Lot n° ... « »

2/ PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

2. 1/ PIECES PARTICULIERES

Le présent marché est régi par :

- le présent acte d'engagement
- le DGPF
- les bons de commande (*si nécessaire pour les fournitures*)
- *Pièces administratives et attestations fiscales et sociales*

2. 2/ PIECES GENERALES

- Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG – Travaux et ses décrets modificatifs éventuels).
- Les normes françaises homologuées ou autres normes reconnues comme équivalentes

Ces documents généraux sont ceux en vigueur à la date d'établissement des prix.

3/ ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, Prénom et qualité du signataire

.....
.....
.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
.....
.....

- agissant pour nom compte personnel
 agissant au nom et pour le compte de la société

.....
.....
Ayant son siège social à :

.....
.....
.....

Téléphone :

Immatriculation à l'INSEE :

Numéro d'identité de l'entreprise (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés
(ou répertoire des métiers) :

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement du conjoint

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP du 08/10/2015) et les documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics 2006

J'AFFIRME ou NOUS AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952.

JE M'ENGAGE ou NOUS NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) à exécuter la mission confiée dans le présent marché.

La signature du présent acte d'engagement vaut signature et engagement sur l'ensemble des documents.

L'offre ainsi présentée ne me/nous lie toutefois que si son acceptation m'est / nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixés par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

4/ DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION

Le marché est signé pour :

- une durée de **3 mois** dont 1 mois de période de préparation (**Lots 1 à 8**) à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux. Pour information, la date prévisionnelle de commencement des travaux (**Lot 1 à 8**) est fixée à mi-janvier 2017. La réception des travaux est fixée à mi-avril 2017

5/ PRIX

Les prix sont

Unitaires, révisables et établis sur la base économique du mois du calendrier qui précède celui de la date limite de remise des offres (appliqués aux quantités réellement livrées) pour tous les lots

forfaitaires et révisables et établis sur la base économique du mois du calendrier qui précède celui de la date limite de remise des offres (Formule de révision de prix)

fermes (aucune variation pendant la durée du marché) Cf Bordereau de Prix Unitaire pour tous les lots

fermes actualisables (le prix est ferme, mais la marché peut prévoir une actualisation pour tenir compte de l'évolution économique entre la date d'établissement des prix et la date d'exécution des prestations, cette actualisation jouera si ce délai est supérieur à 3 mois). (Formule de calcul de l'actualisation ;)

La signature de l'AE vaut acceptation des cahiers de charges (CCAP et CCTP) et du planning des travaux.

Il est prévu qu'une seule option « Mesure de niveau de cuve analogique » au marché du lot 7. Cependant, aucune prestation supplémentaire n'est prévue pour les autres lots dans le cadre de cette consultation. En revanche, le marché de tous les lots est ouvert aux variantes, l'entrepreneur doit justifier dans sa note technique toute proposition de variation au CCTP.

Les prix sont réputés complets et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation au moment de son exécution.

Option Lot 7 : « Installation distribution »

Montant de l'option « Mesure de niveau de cuve analogique »

Montant HT : €

TVA 20% : €

Montant TTC : €

En lettre : €TTC

Décision du Maitre d'ouvrage

Le montant du marché du Lot n° ...est arrêté à :

| | |
|-------------|--|
| Montant HT | |
| TVA 20% | |
| Montant TTC | |

En lettre : €TTC

6/ MODALITES ET DELAI DE PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire feront l'objet de virement (après mandatement), dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception des factures du titulaire, validées par le maître d'œuvre.

En cas de défaut de paiement dans le délai ci-dessus, les intérêts moratoires dus seront calculés avec le taux d'intérêt légal (en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir) augmenté de deux points.

Au titre du présent marché, est prévue une retenue de garantie de 5 % du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie sera appliquée :

OUI NON

7/ AUTRES INFORMATIONS

Pour les modalités de réception, les conditions de résiliation du présent marché (ainsi que pour tous les éléments non précisés dans le présent document), il sera fait application des clauses du C.C.A.G. Travaux

8/ PAIEMENTS

La ville du Château d'Oléron se libèrera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(en cas de groupement, fournir avec l'annexe de répartition les différents comptes)

Titulaire Compte :

Domiciliation bancaire.....

Code Banque.Guichet..... : No de compte..... : Clé RIB :... (**joindre un RIB ou RIP**)

Toutefois *la ville du Château d'Oléron* se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés en annexe, dans les avenants ou les actes spéciaux.

9/ AVANCE

Sauf renoncement du titulaire, une avance sera accordée à tout marché d'un montant initial supérieur au seuil de 50.000,00 €HT (article 87 du Code des Marchés Publics) et la durée d'exécution est supérieure à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant TTC des prestations. Le paiement de l'avance n'interviendra qu'après la constitution par le titulaire du marché d'une garantie à première demande garantissant tout le remboursement de l'avance forfaitaire.



J'accepte de percevoir l'avance prévue dans le CCAP. A cet effet, dès notification du marché, je m'engage à constituer une garantie à première demande préalable au mandatement de l'avance forfaitaire.



Je refuse de percevoir l'avance prévue dans le CCAP.

N.B : Si aucune case n'est cochée ou si les 2 cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise souhaite bénéficier de l'avance, à condition que le montant du marché initial soit supérieur au seuil de 50.000,00 €HT et la durée d'exécution soit supérieure à 2 mois.

10/ LITIGES

En cas de litiges, le droit français est seul applicable. Les juridictions administratives sont seules compétentes. Tout conflit né de l'application comme de la résiliation du présent marché, ainsi que de l'application ou de l'interprétation de l'une de ses clauses, relève de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Poitiers, en application de l'article R 312-11 du code de la justice administrative.

Fait en UN seul original

à

le

Mention(s) manuscrite(s)

« Lu et approuvé »

Signature(s) de l' (des) entrepreneur(s)
(Représentant habilité pour signer le marché)

Offre acceptée par la Ville du Château d'Oléron,
A Le Château d'Oléron, le/..... / 2016
Le Maire,

Michel PARENT

11/ NOTIFICATION DES PIECES DU MARCHE

La notification transforme le projet de marché en marché. Elle consiste en la remise d'une copie des documents du marché au titulaire. **Cette remise sera opérée par messagerie électronique via le profil acheteur (BOAMP) ou la messagerie de la mairie, au titulaire du marché par le maitre d'ouvrage.**

Il en est de même pour toutes les pièces contractuelles nécessaires à la réalisation du marché.

